



Rupture de la période d'essai le 1er jour

Par **torotry**, le **16/09/2011** à **21:18**

Bonjour,

Voici mon histoire:

ça fait bientôt 3 ans que j'étais sous contrat (**CDI**) dans une SSII "X". J'ai démissionné de celle-ci car j'avais signé un autre contrat en CDI avec une autre SSII "Y" en **mai 2011**. Le délai de "préavis de départ" de 3 mois a été respecté pour ma part avec la SSII "X". Jusque là pas de problème.

Le 1er jour de travail c'est-à-dire **fin Août 2011**, je n'ai eu qu'à lire de la documentation qu'on m'a remise. J'ai eu plutôt ce même jour, un échange avec le responsable opérationnel dans lequel je lui ai fait comprendre que le type de mission sur lequel on m'a positionné ne correspondait pas à mon projet professionnel mais que je suis prêt à faire 1an sur cette mission. Au delà de cette période, on peut se faire un entretien pour savoir si cette mission m'a plu dans quel cas je resterai sur ce dernier sinon, j'aimerais aller sur une autre mission. Ce dernier m'a demandé s'il peut compter sur moi pendant cette période d'un an, j'ai répondu **OUI**. A ma grande surprise, au soir de ce 1er jour de "travail" (même si mes compétences dans le travail n'ont pas été évaluées), le responsable opérationnel m'appelle pour me dire que le manager et lui ont décidé de mettre fin à mon contrat.

Qu'en pensez-vous? Aurai-je de la chance si je poursuis la SSII "Y" pour **rupture abuse de la période d'essai** aux prud'hommes?

Merci pour vos réponses.

Par **pat76**, le **21/09/2011** à **18:32**

Bonjour

Vous pouvez toujours engager une procédure pour rupture abusive de la période d'essai, vos compétences n'ayant pu être jugé sur une seule journée de travail.

Faites-vous aider par un syndicat dans le cas où vous engageriez la procédure.

La rupture vous a été précisée par écrit au moins 24 heures à l'avance?